

**BULLETIN
D'INFORMATION
DSAC**

Edité par : OSAC pour DGAC FRANCE

Le : 10 JUIN 2020

OBJET : Menaces et risques liés à la reprise des activités de gestion du maintien de navigabilité et des activités d'entretien

SOMMAIRE :

A.	OBJET	2
B.	APPLICABILITE.....	2
C.	CONTEXTE	2
D.	SYNTHESE DES ACTIONS RECOMMANDEES.....	2
E.	MENACES ET MESURES DE REDUCTION DES RISQUES.....	3
E.1	Organisation – sujets transverses	3
E.1.1	Encadrement et politique de redéploiement.....	3
E.1.2	Gestion des effectifs	3
E.1.3	Gestion des compétences	4
E.1.4	Veille documentaire	4
E.1.5	Gestion des moyens	4
E.1.6	Gestion des Pièces détachées, ingrédients et matériels.....	5
E.1.7	Maîtrise des activités sous-traitées et des activités contractées.....	5
E.1.8	Variabilité des activités opérationnelles.....	5
E.1.9	Gestion des risques	5
E.1.10	Surveillance interne de la conformité.....	6
E.1.11	Mesures décidées liées au COVID 19.....	6
E.2	Activités de gestion du maintien de navigabilité.....	6
E.2.1	Identification et prise en compte des activités requises et non réalisées pendant la période de confinement, des tâches liées aux immobilisations des aéronefs, des tâches liées à la remise en ligne des aéronefs.....	6
E.2.2	Contrôle des activités de gestion du maintien de navigabilité	7
E.3	Activités d'entretien.....	7
E.3.1	Prise en compte des activités de remise en ligne des appareils.....	7
E.3.2	Vérification des domaines d'activités et préparation des visites	8
E.3.3	Réalisation des travaux	8
E.3.4	Contrôles de l'entretien.....	8

A. OBJET

Le présent Bulletin d'Information (BI) a pour objet l'accompagnement des organismes concernés dans la gestion des menaces et des risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés et définition de mesures de réduction des risques dans le cadre de la reprise des activités.

B. APPLICABILITE

Tout organisme de gestion du maintien de navigabilité ou organisme d'entretien d'aéronefs (et d'éléments d'aéronef) exploités en transport aérien commercial sous licence 1008/2008 ou d'aéronefs motorisés complexes (CMPA) ayant subi une baisse significative, voire un arrêt d'activité durant la crise sanitaire Covid-19.

C. CONTEXTE

La pandémie de Covid-19 a conduit une grande partie des organismes de gestion du maintien de navigabilité et des organismes d'entretien à mettre en sommeil partiellement ou totalement leur activité.

D. SYNTHESE DES ACTIONS RECOMMANDEES

Il est recommandé aux organismes de gestion du maintien de navigabilité et aux organismes d'entretien, au travers de leur management, de leurs systèmes de gestion de la sécurité et de leurs systèmes qualité :

- ✓ De piloter cette reprise pour un domaine d'activités possibles en prévoyant des ressources nécessaires pour gérer les adaptations ;
- ✓ De mener les études de sécurité nécessaires afin de prendre en compte les spécificités de leurs activités et la période de réduction ou d'arrêt d'activité ;
- ✓ De communiquer auprès des personnels sur les domaines de risques identifiés et les moyens mis en place pour y faire face;
- ✓ De réaffirmer auprès de ces personnels leur rôle essentiel dans la remontée de tout événement survenant durant leurs activités afin que les organisations puissent regagner en visibilité sur les risques auxquels elles sont exposées et sur le niveau de sécurité des activités.

E. MENACES ET MESURES DE REDUCTION DES RISQUES

E.1 Organisation – sujets transverses

E.1.1 Encadrement et politique de redéploiement

La crise majeure liée au Covid-19 amène tous les organismes à faire face à des situations complètement imprévisibles. Cette situation sort du cadre classique des risques connus dans le domaine du maintien de navigabilité que les systèmes de management des organismes ont l'habitude de gérer.

Les évolutions des opérateurs et des autres acteurs peuvent amener l'organisme de maintien de navigabilité à gérer des évolutions qui n'étaient pas d'actualité jusqu'à présent. Des changements au sein de l'organisme peuvent être nécessaires et parfois imposés dans le cadre de cette reprise après cette crise du Covid-19 (changements d'activités, de clientèles, de modèles de fonctionnement, de moyens).

Mesures envisageables :

- ✓ Mise en place d'une organisation de gestion du changement adaptée à cette reprise avec un pilotage dédié (Direction, encadrement technique, responsable SGS, responsable Qualité, etc.),
- ✓ Forte implication des managers dans la communication et l'accompagnement actif de la reprise,
- ✓ Définition d'un plan de reprise d'activité (reprise des activités précédentes selon les cas, évolution vers d'autres activités, évolutions des services/produits, évolution des sites, report / confirmation des changements prévus avant la crise, ...)

E.1.2 Gestion des effectifs

Selon les cas, les personnels de l'organisme ont pu être sans activité durant plusieurs semaines, ou ont été amenés à travailler à distance.

La reprise des activités nécessite de reconstituer les effectifs nécessaires des différents services de l'organisme, en prévoyant dans certains cas des ressources ponctuelles liées à la reprise elle-même.

Mesures envisageables :

- ✓ Etablissement d'un programme de gestion de l'adaptation des effectifs des différents services support (vérification / adaptation des procédures de travail, des moyens nécessaires) et des activités opérationnelles en adéquation avec le volume, la nature et la priorité des activités prévues ;
- ✓ Définition et mise en place de nouvelles règles dans la gestion des effectifs adaptées à l'organisme (gestion du travail en équipe compte tenu des contraintes sanitaires, déploiement du télétravail selon les cas, changement d'horaires...).

E.1.3 Gestion des compétences

La baisse significative ou l'arrêt d'activité pose la problématique du niveau de compétences des personnels dont les fonctions exigent de maintenir une expérience récente (ex : personnels habilités APRS, personnels d'examen de navigabilité...), et ceci même si les échéances de formation ont été respectées.

Les exigences de validité des formations et des expériences récentes édictées dans les règlements ne sont pas conçues pour la situation atypique où l'intégralité d'un effectif constitué reprend ses fonctions après une baisse ou une interruption d'activité.

Mesures envisageables :

- ✓ Identification de la nécessité de « rafraîchissement des connaissances » avant la reprise d'activité (agents, mécaniciens, personnels habilités à proroger des CEN, personnels d'examen de navigabilité, personnels habilités APRS, personnels de soutien),
- ✓ Selon les durées d'interruption, la typologie des activités à la reprise et l'expérience antérieure des personnels concernés, définition des formats les plus appropriés pour ces rafraichissements (mise à disposition de publications, rappels de procédures en début de vacances, formations, ...).

E.1.4 Veille documentaire

Dans le cas où les activités ont été totalement interrompues ou fortement ralenties, l'organisme a pu être amené à suspendre les fonctions de veille réglementaire, de prise en compte des parutions réglementaires (textes réglementaires, CN, SIB, etc) et de mise à jour des données d'entretien (MRB, MPD, AMM, CMM, IPC, SRM, SB, ...).

Mesures envisageables :

- ✓ En amont de la reprise des activités, anticipation suffisante des actions de « rattrapage » de la gestion documentaire.

E.1.5 Gestion des moyens

Dans le cas où les activités ont été totalement interrompues ou fortement ralenties, l'organisme a pu être amené à suspendre les fonctions de mise en conformité et maintien de la conformité des moyens nécessaires pour les activités concernées (infrastructures, outillages, informatiques, communication, ...).

Mesures envisageables :

- ✓ En amont et selon les cas dans les premiers temps de la reprise des activités, anticipation des actions de vérification et remise en conformité des moyens à disposition et mise en place de solutions transitoires permettant de couvrir certaines indisponibilités de moyens (ex : location d'outillages pendant la période de réétalonnage d'outillages de l'organisme).

E.1.6 Gestion des Pièces détachées, ingrédients et matériels

Les fournisseurs ont également été impactés par la crise et certains sont susceptibles de ne pas pouvoir fournir les matériels et produits nécessaires à l'organisme selon les modalités définies dans les accords précédents.

Mesures envisageables :

- ✓ Identification des éventuelles réductions des possibilités offertes par les fournisseurs habituels, ajustement des accords comme nécessaire, recherche de nouveaux fournisseurs et/ou évolution du domaine d'activités en conséquence

E.1.7 Maîtrise des activités sous-traitées et des activités contractées

Les sous-traitants et contractants ont également été impactés par la crise et certains sont susceptibles de ne pas pouvoir fournir le service à l'organisme selon les modalités définies dans les accords précédents.

Mesures envisageables :

- ✓ Identification des éventuelles réductions de service des sous-traitants et des contractants essentiels, ajustement des accords comme nécessaire, recherches de nouveaux sous-traitants et contractants et/ou évolution du domaine d'activités en conséquence.

E.1.8 Variabilité des activités opérationnelles

Des variations d'activités importantes sont à prendre en compte dans le cadre de la reprise des activités (faibles activités, activités intenses, à-coups).

Mesures envisageables :

- ✓ Etablissement d'un plan particulier des charges de travail pendant la reprise ;
- ✓ Anticipation des situations de pics de charge de travail.

E.1.9 Gestion des risques

Pendant la période de reprise des activités, le fonctionnement de l'organisme peut être différent de celui dont le personnel de l'organisme avait l'habitude. Parmi les risques potentiels, on peut citer les risques induits par les contraintes économiques.

Mesures envisageables :

- ✓ Forte implication nécessaire des personnels dédiés au système de gestion de la sécurité centrée sur les problématiques liées à la reprise ;
- ✓ Réaffirmation de la sécurité des vols en tant que priorité de l'organisme ;
- ✓ Prise en compte particulière des Facteurs Humains et Limitation des Performances Humaines dans le contexte de reprise d'activité
- ✓ Rappel de l'importance du retour d'expérience et des principes de la culture juste ;
- ✓ Réactivation des processus de report et d'analyse des événements.

E.1.10 Surveillance interne de la conformité

Dans le cas où les activités opérationnelles de l'organisme ont été totalement interrompues ou fortement ralenties, la surveillance de la conformité en interne a dans bien des cas été aussi interrompue ou fortement diminuée.

Il conviendra également de prendre en compte les changements réglementaires (mise en application des règlements UE 2019/1383, UE 2020/270 et UE 2019/1384 par exemple).

Mesures envisageables :

- ✓ Etablissement d'un programme de vérification selon besoin des sites et d'activités dans le cadre de la reprise ;
- ✓ Révision du planning de surveillance interne afin de déterminer les audits de surveillance interne prioritaires;
- ✓ Mise en place d'un programme renforcé de vérifications et « audits produits ».

E.1.11 Mesures décidées liées au COVID 19

OSAC a diffusé un BI 2020/03 pour proposer certaines mesures d'accompagnement aux organismes agréés pendant la période de confinement.

L'organisme ayant opté pour une partie de ces mesures devrait définir les actions nécessaires avant l'arrêt de ces mesures (report d'habilitations, report de calibration, report de la surveillance interne, dérogation pour le report de CEN, ...)

Mesures envisageables :

- ✓ Anticipation des actions rendues nécessaires après application du BI 2020/03.

E.2 Activités de gestion du maintien de navigabilité

E.2.1 Identification et prise en compte des activités requises et non réalisées pendant la période de confinement, des tâches liées aux immobilisations des aéronefs, des tâches liées à la remise en ligne des aéronefs

Dans le cadre de l'immobilisation des appareils, certaines tâches de suivi technique de ces appareils ont pu être gelées. Dans ces cas, les agents techniques doivent en priorité traiter les activités en retard avant même d'envisager la reprise des activités de manière classique (prise en compte des évolutions des données, mise à jour des programmes d'entretien, mise à jour des statuts des CN, PVL, équipements...)

Mesures envisageables :

- ✓ Organisation du traitement des retards dans le suivi technique des appareils avant remise en exploitation ;
- ✓ Programmation de visites d'entretien de rattrapage ;
- ✓ Coordination avec les services opérations pour prise en compte des nouveautés prévues en termes d'exploitation, des modifications prévues des appareils ... ;
- ✓ Remise à jour des éléments aéronefs liés aux prochaines exploitations (ex : logiciels, bases de données de navigation, ...) ;
- ✓ Gestion des tolérances, des autorisations exceptionnelles de report de tâches ;

- ✓ Gestion des révisions du planning de maintien des stockages de courte et longue durée et de déstockage des appareils, prise en compte des risques liés aux immobilisations de longue durée (qualité du stockage, fiabilité, endommagements lors de l'immobilisation, absence de stockage, contamination carburant, ...) ;
- ✓ Programme des vols de contrôle recommandés après des immobilisations importantes ;
- ✓ Coordination avec le service planning de l'exploitant, les organismes d'entretien pour l'adaptation du planning des vols et des maintenances complémentaires requises.

E.2.2 Contrôle des activités de gestion du maintien de navigabilité

Cette situation de reprise peut générer des risques d'erreurs, des oublis à différents niveaux dans la réalisation même des tâches de gestion du maintien de navigabilité.

Mesures envisageables :

- ✓ Selon besoin, mise en place de contrôles complémentaires dans chaque processus de gestion du maintien de navigabilité (ex : vérification des analyses /enregistrements des CN, PVL ..) dans un premier temps ;
- ✓ Les revues de navigabilité des aéronefs peuvent comprendre des sondages supplémentaires selon les cas ;
- ✓ Il peut être utile selon les cas d'utiliser les phases de prorogation des certificats d'examen de navigabilité pour réaliser des vérifications supplémentaires du bon déroulement de gestion du maintien de navigabilité dans le cadre de la reprise et, en complément de la vérification, s'assurer que l'aéronef est bien resté dans le cadre agréé comme requis.

E.3 Activités d'entretien

E.3.1 Prise en compte des activités de remise en ligne des appareils

Cette période de reprise peut faire l'objet d'une demande très forte de la part des exploitants pour réaliser les entretiens nécessaires et de façon urgente.

Mesures envisageables :

- ✓ Recentrage des ressources sur les activités de maintien de stockage et de déstockage des appareils et les visites d'entretien de remise en ligne ;
- ✓ Vérification des moyens, ressources, compétences dans le processus de déstockage des appareils ;
- ✓ Eventuels reports des chantiers complexes, particuliers (modifications majeures, ...) ;

E.3.2 Vérification des domaines d'activités et préparation des visites

De nombreux changements internes et externes peuvent impacter les activités : manque de matériels, outillages non calibrés, absence de spécialiste, sous-traitances non disponibles.

Mesures envisageables :

- ✓ Renforcement de la fonction préparation afin de pouvoir anticiper les difficultés et éviter de lancer des chantiers présentant trop d'incertitudes sur la disponibilité des moyens ;

E.3.3 Réalisation des travaux

Les travaux de maintenance sont réalisés en prenant en compte les nouvelles contraintes liées au COVID dont les gestes barrières associés: Masques, nettoyage, distanciation.

Mesures envisageables :

- ✓ Adaptation des procédures impactées par le port d'un masque de protection, communication des nouvelles procédures aux mécaniciens ;
- ✓ Rappel des consignes sanitaires en début et pendant la journée et consignes particulières sur le plan de la sécurité des vols dans le cadre de cette période de reprise particulière ;
- ✓ Rappel des moyens de se prémunir contre les risques induits par les interruptions de tâches.

E.3.4 Contrôles de l'entretien

Ces situations de reprise peuvent générer des risques d'erreurs, des oublis à différents niveaux dans le cadre de la réalisation de l'entretien.

Mesures envisageables :

- ✓ Prise en compte des contraintes liées au contexte actuel pour redéfinir les tâches critiques.

ANNEXES

Mesures prises par la France dans le domaine de la sécurité aérienne

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mesures-prises-france-dans-domaine-securite-aerienne-faire-face-aux-consequences-lepidemie-covid-19>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/facteurs-humains>

EASA - Coronavirus-related information

<https://www.easa.europa.eu/the-agency/coronavirus-covid-19>

Flight Safety Fondation - Covid Safety Ressources

<https://flightsafety.org/toolkits-resources/covid-19-safety-roadmap-and-punch-lists/>

SKYBRARY - Coronavirus Disease 2019

[https://www.skybrary.aero/index.php/Coronavirus_Disease_2019_\(COVID-19\)](https://www.skybrary.aero/index.php/Coronavirus_Disease_2019_(COVID-19))

Guide DSAC - Gestion des risques psychologiques et addictions

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_gestion_risques_psychologiques_addictions.pdf

Info Sécurité 2020/01 - Threat and Error Management (TEM)

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Info_securite_Threat_and_Error_Management.pdf

Bulletin d'information OSAC BI2020/03– mesures relatives a la situation sanitaire liée au coronavirus « SAR-CoV-2 » (Covid-19)

[http://www.regles-osac.com/OSAC/br.nsf/c1bd7c9ce5e0002ec1256b8f00293f97/d56cec6474c031f5c125856800479237/\\$FILE/BI2020_03%20R2.pdf](http://www.regles-osac.com/OSAC/br.nsf/c1bd7c9ce5e0002ec1256b8f00293f97/d56cec6474c031f5c125856800479237/$FILE/BI2020_03%20R2.pdf)